

# COMPTE RENDU CONSEIL D'ECOLE DU 16 novembre 2023 de 18h00 à 20H00

Lieu : Gymnase de l'école Maternelle

Présent.e.s : Les directeurs, l'Adjointe à l'éducation de la ville de Lyon : Mme Cabot, l'équipe enseignante, 2 ATSEMS, 10 parents élus, Mme Duport (DDEN)

Excusé.e.s : Madame Goulefer – Inspectrice de l'Education nationale

POINTS À L'ORDRE DU JOUR	INFORMATIONS DONNEES – DÉCISIONS PRISES																																																																
Bilan et résultat des élections de parents	En élémentaire, le taux de participation a augmenté : 55,44 % (45,64 % pour l'année précédente). En maternelle, le taux de participation a augmenté : 56,60 % (45,70 % pour l'année précédente). Les listes menées par Mme Migeot-Lagrange ont été élues.																																																																
Approbation du compte rendu du 3ème conseil d'école de l'année scolaire 2022/2023	Le compte rendu du conseil d'école n°3 de l'année scolaire 2022-2023 est approuvé à l'unanimité.																																																																
Vote sur l'adoption d'un scrutin électronique pour les élections 2024/2025	La question du passage au vote électronique pour les élections des représentants de parents d'élèves en 2024/2025 est posée. 2 argumentaires sont déclinés par les parents élus, l'un plutôt favorable, l'autre plutôt défavorable. Les diaporamas de ces argumentaires sont placés en annexe de ce compte rendu.  A la fin de la séance, un vote consultatif a lieu. La question posée est : « Approuver le recours au vote électronique pour les élections des représentants de parents d'élèves en 2024/2025 ? » Résultats : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ecole Maternelle : Inscrits : 20 / Votants : 10 / POUR : 2 / CONTRE : 8 / NULS ou BLANCS : 0</li> <li>• Ecole Elémentaire : Inscrits : 30 / Votants : 13 / POUR : 6 / CONTRE : 6 / NULS ou BLANCS : 1</li> </ul>																																																																
Présentation des équipes pédagogiques	<p><u>Nouvelles et nouveaux enseignants, à l'école élémentaire :</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: #e0f0e0;"> <th style="text-align: left;">2023/2024 (titulaires)</th> <th style="text-align: left;">Arrivées</th> <th style="text-align: left;">classes</th> <th style="text-align: left;">compléments</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>M ANDRE</td> <td>M ANDRE</td> <td>CM2 J</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mme BARDIN (PEMF)</td> <td></td> <td>CM2 N</td> <td>Mme TRAN</td> </tr> <tr> <td>M BOURDON (PEMF)</td> <td></td> <td>CE1 Y</td> <td>Mme LOMBARD</td> </tr> <tr> <td>Mme CHABANET</td> <td>Mme CHABANET</td> <td>CM2 C</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mme CHENIVESSE</td> <td>Mme CHENIVESSE</td> <td>CE1 C</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mme CLAUDIN</td> <td>Mme CLAUDIN</td> <td>CE2 J</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mme DENAMBRIDE</td> <td></td> <td>CP</td> <td>Mme ROMARIE</td> </tr> <tr> <td>Mme LAMY (PEMF)</td> <td></td> <td>CM1 S</td> <td>M. CELLIER</td> </tr> <tr> <td>M LAPRADE</td> <td></td> <td>CM1 T</td> <td>Mme PICHOT UTRERA</td> </tr> <tr> <td>Mme MARANINCHI</td> <td></td> <td>CE2 V</td> <td>Mme BOULLET</td> </tr> <tr> <td>Mme OLAGNON</td> <td></td> <td>CE1 E</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mme PASTRE</td> <td></td> <td>CP/CE1 S</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mme VALORGE</td> <td></td> <td>CE2 C</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mme VERSAEVEL (PEMF)</td> <td></td> <td>CM1 V</td> <td>Mme MARREL</td> </tr> <tr> <td>Mme WALECKI (PEMF)</td> <td></td> <td>CP</td> <td>Mme N'KAYO</td> </tr> </tbody> </table>	2023/2024 (titulaires)	Arrivées	classes	compléments	M ANDRE	M ANDRE	CM2 J		Mme BARDIN (PEMF)		CM2 N	Mme TRAN	M BOURDON (PEMF)		CE1 Y	Mme LOMBARD	Mme CHABANET	Mme CHABANET	CM2 C		Mme CHENIVESSE	Mme CHENIVESSE	CE1 C		Mme CLAUDIN	Mme CLAUDIN	CE2 J		Mme DENAMBRIDE		CP	Mme ROMARIE	Mme LAMY (PEMF)		CM1 S	M. CELLIER	M LAPRADE		CM1 T	Mme PICHOT UTRERA	Mme MARANINCHI		CE2 V	Mme BOULLET	Mme OLAGNON		CE1 E		Mme PASTRE		CP/CE1 S		Mme VALORGE		CE2 C		Mme VERSAEVEL (PEMF)		CM1 V	Mme MARREL	Mme WALECKI (PEMF)		CP	Mme N'KAYO
2023/2024 (titulaires)	Arrivées	classes	compléments																																																														
M ANDRE	M ANDRE	CM2 J																																																															
Mme BARDIN (PEMF)		CM2 N	Mme TRAN																																																														
M BOURDON (PEMF)		CE1 Y	Mme LOMBARD																																																														
Mme CHABANET	Mme CHABANET	CM2 C																																																															
Mme CHENIVESSE	Mme CHENIVESSE	CE1 C																																																															
Mme CLAUDIN	Mme CLAUDIN	CE2 J																																																															
Mme DENAMBRIDE		CP	Mme ROMARIE																																																														
Mme LAMY (PEMF)		CM1 S	M. CELLIER																																																														
M LAPRADE		CM1 T	Mme PICHOT UTRERA																																																														
Mme MARANINCHI		CE2 V	Mme BOULLET																																																														
Mme OLAGNON		CE1 E																																																															
Mme PASTRE		CP/CE1 S																																																															
Mme VALORGE		CE2 C																																																															
Mme VERSAEVEL (PEMF)		CM1 V	Mme MARREL																																																														
Mme WALECKI (PEMF)		CP	Mme N'KAYO																																																														

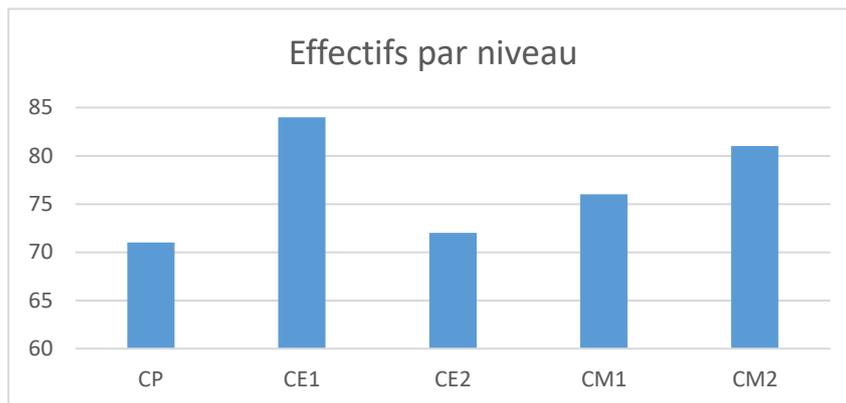
Nouvelles et nouveaux enseignants/ATSEM, à l'école maternelle :  
 Mme Joanna LOMBARD, classe 1 : les mardis et 1 jeudi sur 3  
 M. Quentin TOURNAIRE, classe 2 : les lundis et 1 mardi 3  
 Mme Laure VANNEREUX, classe 4  
 Mme Loraine ROMARIE, classe 4 : les vendredis sauf en période 3  
 Mme Ouns BEN-SAAD, classe 7 : les vendredis et 1 lundi sur 3  
 ATSEM :  
 Mme Maëlys LE BIHAN, classe 6

Règlement intérieur de l'école.

Aucune modification n'a été apportée au Règlement intérieur cette année.  
 Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

Effectifs : temps scolaire

A l'école élémentaire : les effectifs sont identiques à ceux de l'année dernière. A la vue des effectifs des élèves en CM2 ainsi que le nombre d'élèves en Grande Section, il est fort probable qu'une fermeture de classe soit actée, en fin d'année scolaire.



A l'école maternelle : Les effectifs sont stables par rapport à l'année passée mais toujours historiquement bas. Peu d'élèves de Petite Section ont été inscrits cette année, ce qui rend la situation préoccupante pour les années à venir.

	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3	CLASSE 4	CLASSE 5	CLASSE 6	CLASSE 7
TPS							1
PS				8	8	8	27
MS		6		19	20	20	
GS	25	18	25				
	25	24	25	27	28	28	28

Effectifs sur les temps du périscolaire

**A l'école élémentaire :**  
**Restauration scolaire :** la fréquentation est stable (86.9%)  
**Temps « Après la classe » :** la fréquentation est en légère hausse. (59.6%)  
**Temps « Fin d'après-midi » :** fréquentation, stable avec selon les jours de la semaine, une très forte hétérogénéité.  
**Garderie du matin :** fréquentation, en hausse.  
**A l'école maternelle :**  
 Les effectifs sont importants, spécialement au Restaurant scolaire, mais stables par rapport à l'année passée.  
**Restauration scolaire :** 85 % de présence maximale à cette activité, stable.  
**Temps « Après la classe » :** 51 % de fréquentation maximale, stable.  
**Temps « Fin d'après-midi » :** 8 % de fréquentation maximale, en légère baisse.  
**Garderie du matin :** 11 % de fréquentation maximale, stable.

Dispositif de lutte contre le Harcèlement à l'école

-Quelques précisions :  
 En 2022/2023, dans le Rhône, 291 situations de harcèlement ont été identifiées.  
 2/3 de ces situations concernent le collège.  
 La moitié de ces situations se sont conclues par une exclusion.  
 La moitié de ces situations auraient débuté au sein de cycle 3, à l'école élémentaire.  
 62 % des harcelées sont des filles.  
 Majoritairement, les harceleurs sont des garçons.

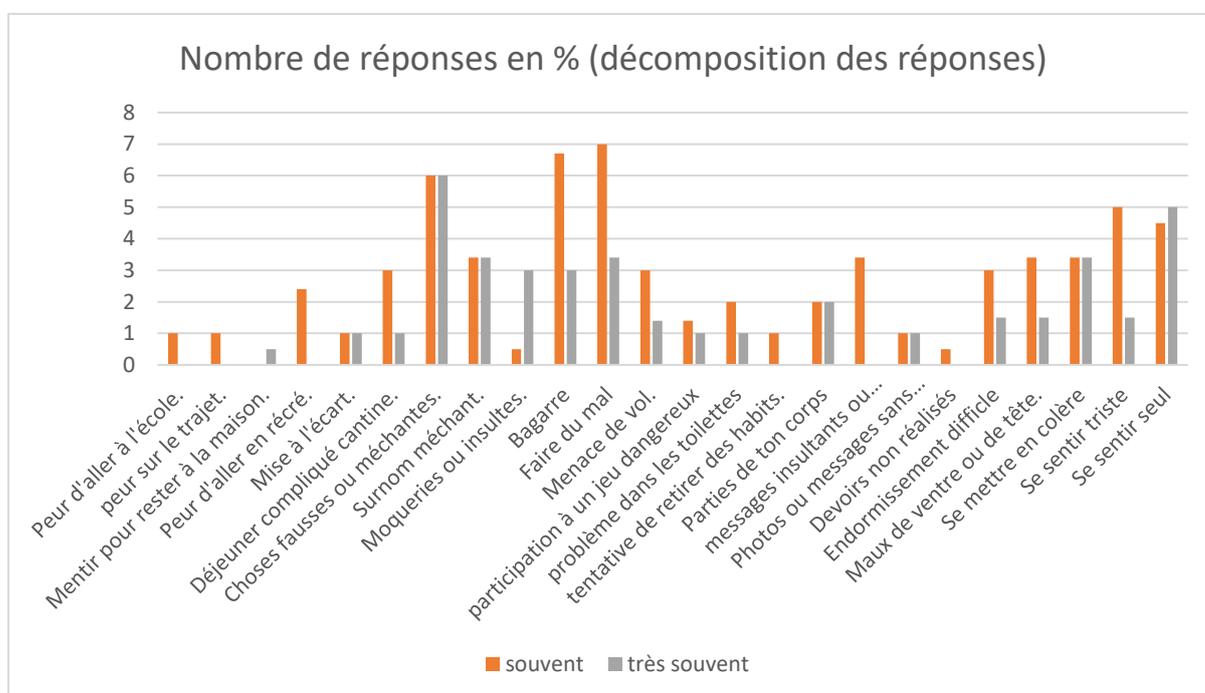
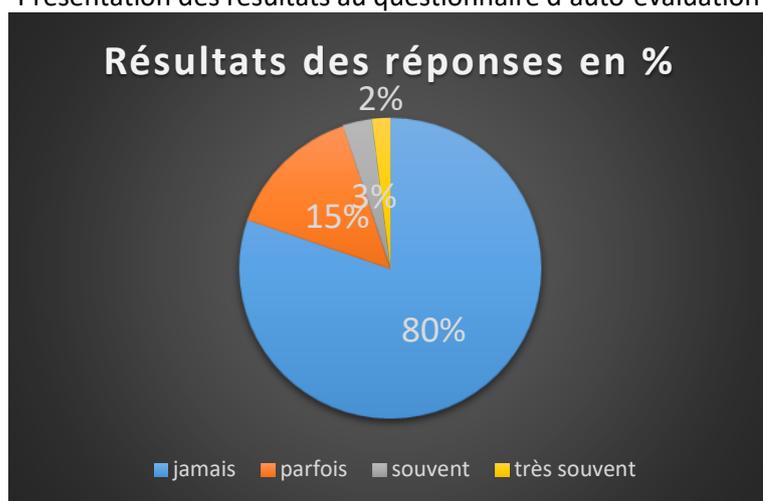
Cette année, toutes les écoles doivent signer la charte et les 10 h d'apprentissage destinées aux élèves, deviennent obligatoires. L'équipe pédagogique élémentaire devrait être formée en 2024/2025.

-Pour échanger sur ce sujet, un dispositif particulier est mis en place. 4 groupes panachés (parents élus, enseignants, ATSEM, élue, DDEN) doivent échanger et répondre à 4 questions sur le sujet du harcèlement :

- QU'EST-CE QUI CARACTERISE UNE SITUATION DE HARCELEMENT ?
- QUELLES ACTIONS POUR FAVORISER LES COMPETENCES SOCIALES ET PREVENIR LES SITUATIONS DE HARCELEMENT (ECOLE/FAMILLE)
- QUELLES ACTIONS EN CAS DE SOUPÇONS D'UNE SITUATION DE HARCELEMENT (ECOLE/FAMILLE)
- QUELS SONT LES ECUEILS A EVITER DANS LE TRAITEMENT DES SITUATIONS DE HARCELEMENT ?

Un Compte rendu de ces échanges très fructueux est placé en annexe. Il donnera lieu à une présentation des dispositifs mis en place à l'école, au cours du Conseil d'école n°2.

-Présentation des résultats au questionnaire d'auto-évaluation auprès des élèves de CE2/CM1/CM2.



<b>Information</b>	<i>Reporté au Conseil d'école n°2</i>
<b>Jeux à risques</b>	
<b>Travaux</b>	<p><b>Travaux prévus, en attente :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Piétonisation de la rue Jacquard : Reporté au Conseil d'école n°2</li> <li>• Ilot central : une entreprise spécialisée dans l'étanchéité (EXETANCHE) est venue faire un premier état des lieux. Un devis et un échéancier de travaux doivent voir le jour.</li> </ul>

Sécurité	<b>Exercice incendie du 10/10/2023</b> : rien à signaler. L'évacuation du personnel et des élèves a été très rapide. <b>PPMS attentat intrusion</b> : un nouveau système d'alerte avec Alarme Centrale (boitiers noirs) est en cours d'installation et devrait être opérationnel avant la fin de l'année.
Classes transplantées	<i>Reporté au Conseil d'école n°2</i>

*Prochain conseil d'école : le mardi 5 mars 2023 de 18h à 20h*

Lyon, le 20 novembre 2023

Les présidents,

E. Magnier & X. Poiret

# Présentation d'une solution de vote électronique

École Joseph Cornier  
Novembre 2023



## Le vote électronique au sein de l'école\* 1/2

- ▶ **En quoi consiste le vote électronique ?**
  - ▶ Le vote électronique est un système dans lequel tout ou partie des étapes du vote sont dématérialisées : il n'y a plus de bulletin papier à glisser dans l'urne, les électeurs votent en ligne et le comptage des voix est automatisé.
- ▶ **Le vote électronique dans le premier degré**
  - ▶ Dans le premier degré, le vote électronique est autorisé depuis la rentrée 2022 par la loi n° 2021-1716 du 21 décembre 2021 (dite loi Rilhac) créant la fonction de directrice ou de directeur d'école. L'article 5 prévoit en effet que : « L'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école peut se faire par voie électronique sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école. »
  - ▶ Ceci signifie que pour mettre en place le vote électronique à cette rentrée 2024, le conseil d'école aura obligatoirement été consulté soit en fin d'année scolaire précédente, soit à cette rentrée à l'occasion d'un conseil d'école extraordinaire.
- ▶ **Quel est le coût de la mise en place du vote électronique ?**
  - ▶ Selon nos remontées de terrain et selon le ministère de l'Éducation nationale (lors du Conseil supérieur de l'Éducation du 28 juin 2023), le coût de la mise en place du vote électronique est de 2000 à 5000 euros par an. Ce coût est donc conséquent et, s'agissant d'une dépense de fonctionnement, doit être à la charge de la collectivité de tutelle.
  - ▶ La solution <https://www.balotilo.org/> présentée ci-après est gratuite et utilisée au sein des laboratoires de recherche ou à la faculté ou encore au sein d'associations
- ▶ **Points de vigilance sur la mise en place du vote électronique**
  - ▶ Informer les parents en amont
  - ▶ Prévoir des solutions d'accompagnement pour aider les personnes ne disposant pas d'outil numérique
  - ▶ Possibilité d'ouvrir un bureau de vote au sein de l'école avec une personne pour assister les parents qui en auraient besoin

\* Source FCPE <https://www.fcpe.asso.fr/actualite/elections-scolaires-et-vote-electronique-ou-en-est>

## Le vote électronique au sein de l'école 2/2

- ▶ **Points de vigilance sur la mise en place du vote électronique**
  - ▶ Informer les parents en amont
  - ▶ Prévoir des solutions d'accompagnement pour aider les personnes ne disposant pas d'outil numérique
  - ▶ Possibilité d'ouvrir un bureau de vote au sein de l'école avec une personne pour assister les parents qui en auraient besoin
- ▶ **Gain de temps pour l'administration et pour les parents.**
  - ▶ Simplicité et rapidité de mise en place.
  - ▶ Permet de ne plus mobiliser les parents durant plusieurs heures en journée pour mettre sous pli et tenir le bureau de vote.
  - ▶ Avantage certain pour les parents qui ne résident pas en proximité de l'établissement (parents séparés, parents d'internes...).
  - ▶ Gain environnemental, car économie de papier (à voir si le gain environnemental est réel, la transmission et le stockage de données représentant une dépense énergétique non négligeable).

\* Source FCPE <https://www.fcpe.asso.fr/actualite/elections-scolaires-et-vote-electronique-ou-en-est>

## Balotilo :

- ▶ 1) créer un compte sur le site [balotilo.org](https://www.balotilo.org) (besoin d'une adresse mail et d'un mot de passe, celui d'un directeur ?)
- ▶ 2) créer une élection
- ▶ 3) Choisir le type d'élection, il existe d'autres élections que le mode liste par exemple :



- ① Ajouter un vote simple (oui / non / ne se prononce pas)
- ② Ajouter un vote par approbation (pour approuver des personnes ou des propositions)
- ③ Ajouter un vote par classement (pour exprimer des préférences)
- ④ Ajouter un scrutin de liste (pour élire des représentants ou une assemblée)

## Balotilo : step by step 4/7

- ▶ 8) l'élection est prête à être lancée



- ▶ 9) des observateurs peuvent être nommés pour suivre le déroulement du vote



- ▶ 10) le modèle de mail suivant sera adressé à chaque électeur



## Balotilo : step by step 5/7

- ▶ 11) à partir de son email l'électeur accède par un simple clic sur la page du vote



- ▶ 12) lors de la publication de l'élection un message de synthèse est présenté à l'organisateur



## Conclusion

- ▶ Le vote électronique est autorisé au sein de l'école
- ▶ Jusqu'à présent le coût du vote électronique devait être assuré par l'école et rendait cette solution peu attrayante
- ▶ L'outil **Balotilo** est gratuit et très facile à utiliser
- ▶ La mise en œuvre du vote électronique est une décision du directeur (après consultation du conseil d'école)
- ▶ Les gains de temps, d'énergie et de papier apportés par le vote numérique pour une élection aux enjeux très relatifs (1 seule liste) sont importants
- ▶ Ces gains apporteraient un peu de confort à l'équipe enseignante notamment en début d'année
- ▶ Il conviendrait que la mise en place du vote électronique soit actée par les directeurs au cours d'un des conseils d'école de l'année 2023-2024 pour une application à la rentrée 2024

## Annexe 2

# Adoption d'un scrutin électronique pour les élections 2024-2025

Impacts de la dématérialisation d'un service

Groupe scolaire Joseph Cornier  
Conseil d'école  
16 novembre 2023

Mélanie Le Torrec  
Responsable du développement numérique,  
Bibliothèque municipale de Lyon  
Parent élu maternelle

## Fonctionnement actuel

- Le scrutin actuel repose sur l'édition d'un matériel de vote imprimé. Ce matériel est distribué aux familles, via le carnet de liaison des enfants scolarisés au sein du groupe scolaire Joseph Cornier.
- L'organisation du vote et le dépouillement sont assumés par la direction et les parents élus volontaires.
- L'adoption d'un scrutin électronique pour les élections 2024-2025 a été proposé.
- Cette proposition revient à **dématérialiser** un service tangible.

## Usages numériques

Pour comparer les bénéfices entre un service tangible et numérique, il faut mesurer l'impact sur les usagers, en terme de :

- inclusivité numérique
- accessibilité numérique
- sécurité informatique
- sobriété numérique
- intérêt général
- coût

## Mon service dématérialisé de vote sera-t-il plus inclusif ?

Non, le vote en ligne est toujours moins inclusif, car il implique :

- une connexion à internet
- une gestion d'identifiants et de mot de passe
- un accompagnement en cas de problème
- Une plateforme ergonomique à minima, accessible au mieux

31,5% des français, soit près de 16 millions de personnes rencontrent des difficultés face au numérique en France. **Etre connecté ne signifie pas être plus à l'aise avec les outils numériques.**

[La société numérique. Définir et mesurer l'éloignement numérique.](#)  
Rapport 2022 du Credoc et Cread  
pour l'Agence nationale de la Cohésion des territoires (ANCT), 2023

## Mon service dématérialisé de vote sera-t-il plus inclusif ?

Peut-on imposer aux usagers d'accomplir des démarches administratives en ligne ?

Le Conseil d'État a fixé un cadre général le 3 juin 2022 : « l'obligation d'avoir recours à un téléservice pour l'accomplissement de démarches administratives n'est pas anti-constitutionnelle ».

Mais, **une solution de substitution peut être demandée** par certains usagers éloignés du numérique. **Quel serait l'intérêt d'un double système ?**

Conseil d'Etat. 3 juin 2022  
Base de Jurisprudence.  
[Conclusion n° 452798.](#)

## Mon service dématérialisé de vote sera-t-il accessible aux personnes en situation de handicap ?

Depuis 2012, **tous les sites publics** qu'ils appartiennent aux services de l'État ou aux collectivités territoriales **sont soumis à l'obligation d'accessibilité**.

- Pour se conformer à la législation, un site doit publier en ligne une déclaration d'accessibilité indiquant l'état d'accessibilité du site ou service.
- Afficher sur toutes les pages le taux de conformité au Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA)
- L'accessibilité numérique à 100% est un des objectifs fixés lors de la conférence nationale du handicap (CNH) le 26 avril 2023.

[Accessibilité des services numériques](#)  
[Obligations légales et sanctions](#)

## Mon service dématérialisé sera-t-il sécurisé ?

- Le risque de diffusion des données (nom, prénom, e-mail, mot de passe, adresses) de l'ensemble des parents de Joseph Cornier est-il maîtrisé avec un service gratuit ?
- Le service est-il conforme au référentiel général de protection des données (RGPD) ?
  - Les données seront-elles hébergées dans l'Union Européenne ?
  - Ai-je donné mon consentement chaque année pour participer au service ?
  - Est-ce que je suis d'accord pour que des parents élus aient accès à mes données personnelles, à la place de l'école ?

[RGPD Mode d'emploi](#)

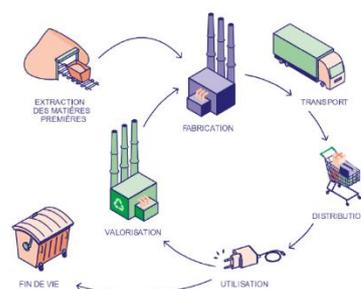
## Mon service dématérialisé sera-t-il régulièrement utilisé ?

La première question du [Référentiel général d'écoconception de services numériques \(RGESN\)](#) porte sur l'utilité d'un service numérique :

- Préconisation 1.1 du RGESN : vérifier la pertinence, l'utilité, la création de valeur, le bien fondé, le gain pour l'intérêt général, la réponse à des besoins essentiels lors de la création d'un service dématérialisé.
- Pour le scrutin, ce service sera utilisé une fois par an.

Référentiel général d'écoconception  
de services numériques ([RGESN](#))

## Le scrutin électronique sera-t-il plus sobre ?



Cycle de vie du numérique

MiNumEco, la [mission interministérielle Numérique écoresponsable](#)

## Impact environnemental du numérique



## Bilan Carbone Papier vs numérique

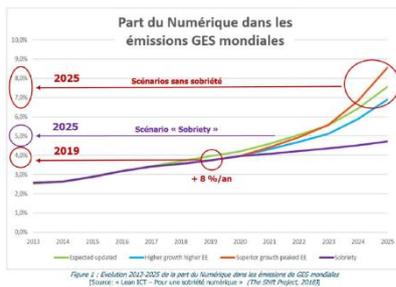
Le bilan carbone d'un service numérique implique de connaître le cycle de vie complet du service, en distinguant équipements et usages. Il faut accéder aux données suivantes :

- Nombre d'utilisateurs
- Nature des terminaux utilisés
- Nature hébergement des données
- Volume de données stockées et échangées
- Fréquence d'utilisation du service
- Coût de l'électricité sur une période donnée
- ...

→ On ne peut pas le calculer **a priori**.

Merci de votre attention!

## La croissance de nos systèmes numériques est insoutenable



## Bilan Carbone Papier vs numérique

Pour comparer les émissions de Gaz à effet de serre (GES), on peut se référer au poids de matière (production, hors usages):

- 1kg de papier : 0.919 kgCO<sub>2</sub>e (Source Ademe – [ImpactCo<sup>2</sup>](#)).
- 1kg de smartphone : 500 kgCO<sub>2</sub>e (100 kg par smartphone de 200g)
- 1kg d'ordinateur portable : 100 kgCO<sub>2</sub>e (250kgCO<sub>2</sub> par ordi portable de 2,5 kg) ([Sources Le Monde étude 2022](#))

### Autres données

- Emission annuelle GES d'un ordinateur portable 1kgCO<sub>2</sub>e (BC VLY Carbone4)

### Livre papier vs livre numérique

La Kindle émet 168 kg de CO<sub>2</sub>, et le livre 7,4 kg de CO<sub>2</sub>. Etude Cleantech (2021), commandée par ...Amazon

## Ce service dématérialisé sera-t-il couteux pour les parents élus?

- Oui, à terme. Un service gratuit en 2023 ne le restera pas. Pourquoi ?
- Maintenir un service numérique implique des mises à jours permanentes pour garantir la sécurisation du service et des données.
- Les services basés sur du bénévolat ou des communautés de développeurs « open-source » évoluent systématiquement vers des systèmes payants ou s'ouvrent à la publicité (« Si c'est gratuit, c'est vous le produit. »)

→ Quel intérêt de financer un service utilisé une fois par an ?

## Quels sont les avantages du vote papier ?

- Aujourd'hui, il suffit de glisser le bulletin dans l'enveloppe et c'est réglé pour chaque famille du groupe scolaire Joseph Cornier. Accessible et inclusif.
- Les enfants sont les **médiateurs** et les **témoins** de ce vote. C'est une éducation à la citoyenneté pour eux. Ils en sont les acteurs.
- Les données sont sécurisées par le groupe scolaire Joseph Cornier (DSITN de la ville de Lyon). Le risque d'incident et de hacking des données est nul.
- Le service coûte du temps, mais son coût financier est maîtrisé.
- Il est sobre en énergie et en émissions de gaz à effet de serre.

## **Synthèse du Temps de réflexion sur la Lutte contre le harcèlement**

Conseil d'école du 16/11/2023

---

### 1. QU'EST-CE QUI CARACTERISE UNE SITUATION DE HARCELEMENT ?

- Des actes violents ou des propos malveillants, répétés envers un même enfant
- Violences de différents types : Intention de faire mal, verbalement (humiliation, insultes), physiquement ou psychologiquement (manipulation) mais aussi mise à l'écart, invisibilisation
- Des effets durables : souffrance, isolement, changement de comportement
- Présence de différents acteurs : Elève(s) intimidateur(s), Elève victime, témoins. Effet de groupe ; dépendance au groupe de harceleurs.
- Silence des enfants et des adultes

### 2. QUELLES ACTIONS POUR FAVORISER LES COMPETENCES SOCIALES ET PREVENIR LES SITUATIONS DE HARCELEMENT (ECOLE/FAMILLE)

#### Enseignements au sein des classes :

- Communication sur le Harcèlement (EMC)
- Messages clairs : communiquer sur un ressenti
- Dans les modalités de travail au quotidien : (tutorat, coopération...) et projets/vécus communs.
- Travail sur l'expression des émotions et le développement de l'empathie.
- Sélection de réseaux en littérature jeunesse autour du thème du consentement (à diffuser aux familles)
- Favoriser le lien de confiance enseignant/élève

#### Favoriser et créer des lieux de parole à l'école :

- Mise en place de jeux de différents types pour favoriser les interactions sociales.
- Ateliers philos, travail sur l'empathie, sur l'écoute, et sur des situations qui se sont passées. En EMC, apprendre à se connaître pour mieux connaître les autres, se comprendre.
- Conseils de classe : échanges sur des situations déjà vécues

#### En Famille :

- Favoriser la bienveillance, l'empathie, la tolérance au quotidien.

### 3. QUELLES ACTIONS EN CAS DE SOUPÇONS D'UNE SITUATION DE HARCELEMENT (ECOLE/FAMILLE)

#### En Famille :

- En parler, être vigilant et rechercher les signaux faibles.
- Solliciter l'équipe pédagogique et périscolaire ; Contacter le directeur et l'enseignant
- Echanger avec les autres parents s'ils ont entendu des informations. Rechercher une tierce personne pour en parler (dont le numéro d'écoute 3018)

#### A l'Ecole :

- Analyser la situation ; Etre attentif à ce qu'il s'est passé et être factuel
- Identifier la ou les sources
- Croiser les informations (années précédentes, périscolaire)
- Recueillir la parole des enfants : la victime, l'intimidateur, les témoins Entendre les acteurs : victime, harceleurs, témoins
- Séance en EMC sur le Harcèlement ; encourager les enfants à dire, à signaler une situation de harcèlement. Développer les messages clairs.
- Expliquer la procédure, la marche à suivre à la famille, et un délai annoncé pour faire le point.

#### 4. QUELS SONT LES ECUEILS A EVITER DANS LE TRAITEMENT DES SITUATIONS DE HARCELEMENT ?

- Ne pas prendre la plainte au sérieux. Minimiser la parole de la victime et du harceleur.
- Confronter la victime et le harceleur.
- Ne prendre en compte que le harceleur, sans les autres acteurs.
- S'appuyer sur les dires et non sur les faits.
- Divulguer et briser la confidentialité.
- Confondre harcèlement et situations conflictuelles plus courantes. Qualifier la situation de harcèlement sans prendre le temps de l'analyser.
- L'absence de communication entre les différents acteurs (directeur, enseignants, animateurs et familles impliquées)
- Réagir dans l'urgence, réagir à chaud, recourir à une sanction immédiate. Etre dans la sanction en oubliant l'éducation. Accabler dès le début le harceleur.
- Culpabiliser la victime : « tu l'as quand même un peu cherché ! »
- Limiter le harcèlement au cadre scolaire.
- Rester seul face à la situation.

# Grille d'auto-évaluation

ÉTABLISSEMENT : ..... DATE : .....

CLASSE : .....  FILLE  GARÇON

Bonjour, le questionnaire que tu vas remplir va servir à mieux comprendre certains problèmes qui peuvent se passer entre élèves. Aucun autre élève n'en aura connaissance. Il ne s'agit ni d'un contrôle, ni d'un test et il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. Si tu as des difficultés à comprendre une question, tu peux lever le doigt pour demander de l'aide. Nous te remercions pour ta participation.

**Coche le chiffre qui correspond à ta réponse en tenant compte de toute l'année scolaire.**

1 = Jamais

2 = Parfois

3 = Souvent

4 = Très souvent

## Avant d'aller à l'école

1  2  3  4 As-tu peur d'aller à l'école à cause d'un ou plusieurs élèves ?

1  2  3  4 As-tu peur sur le trajet de l'école à cause d'un ou plusieurs élèves ?

1  2  3  4 As-tu menti pour rester chez toi par peur de retrouver un ou plusieurs élèves à l'école ?

## À l'école

1  2  3  4 As-tu peur d'aller en récréation à cause d'un ou plusieurs élèves ?

1  2  3  4 As-tu été mis(e) à l'écart dans la classe ou à la récréation par un ou plusieurs élèves ?

1  2  3  4 Est-ce qu'un ou plusieurs élèves t'empêchent de déjeuner tranquillement à la cantine ?

1  2  3  4 Est-ce qu'un ou plusieurs élèves racontent des choses fausses ou méchantes sur toi ?

1  2  3  4 Est-ce qu'on t'a donné un surnom méchant ?

1  2  3  4 Est-ce qu'un ou plusieurs élèves se moquent de toi ou t'insultent (par exemple, à propos de la couleur de ta peau, de tes origines ou de ton physique) ?

1  2  3  4 T'es-tu bagarré(e) avec un ou plusieurs élèves ?

1  2  3  4 Est-ce qu'un ou plusieurs élèves t'ont fait du mal exprès (par exemple, en te bousculant ou en te lançant un objet) ?

1  2  3  4 Est-ce qu'on t'a déjà menacé(e) de te voler ou t'a-t-on déjà volé des affaires ?

1  2  3  4 As-tu participé à un jeu qui te semble dangereux à la demande d'un ou plusieurs élèves ?

1  2  3  4 As-tu été embêté(e) quand tu étais aux toilettes par un ou plusieurs élèves ?

1  2  3  4 Est-ce qu'un ou plusieurs élèves ont essayé de te retirer tes habits ?

1  2  3  4 Est-ce qu'un ou plusieurs élèves ont essayé de toucher des parties de ton corps ou de t'embrasser sans que tu dises oui ?

## Sur Internet ou sur les écrans (téléphone portable, tablette, ordinateur, etc.)

- 1  2  3  4 Reçois-tu ou as-tu vu des messages insultants ou menaçants te concernant d'un ou plusieurs élèves sur un téléphone portable, sur les réseaux sociaux ou sur une plateforme de jeux en ligne ?
- 1  2  3  4 Des photos ou messages circulent-ils sur toi sans ton accord sur un téléphone portable, sur les réseaux sociaux ou sur une plateforme de jeux en ligne ?

## Comment te sens-tu ?

- 1  2  3  4 As-tu du mal à faire tes devoirs à cause de ce que tu vis à l'école ?
- 1  2  3  4 As-tu du mal à t'endormir ou fais-tu des cauchemars à cause de ce que tu vis à l'école ?
- 1  2  3  4 As-tu mal au ventre ou à la tête à cause de ce que tu vis à l'école ?
- 1  2  3  4 Te mets-tu en colère ou es-tu agressif(ve) sans savoir pourquoi ?
- 1  2  3  4 Est-ce que tu te sens triste à cause de ce que tu vis à l'école ?
- 1  2  3  4 Est-ce que tu te sens seul(e) à l'école ?

À renseigner par l'enseignant(e)

TOTAL DE 1 :	TOTAL DE 2 :	TOTAL DE 3 :	TOTAL DE 4 :	/24
--------------	--------------	--------------	--------------	-----

### Si tu as l'impression d'être embêté(e) souvent dans ton école ou sur Internet

- oui  non Est-ce toujours par le ou les mêmes élèves ?
- oui  non As-tu déjà demandé de l'aide à un(e) autre élève ?
- oui  non As-tu déjà demandé de l'aide à tes parents ?
- oui  non As-tu déjà demandé de l'aide à un adulte de l'école ?

### Pour en savoir plus

- oui  non As-tu au moins un(e) ami(e) dans ton école ?
- oui  non Connais-tu le numéro de téléphone contre le harcèlement 3018 ?
- oui  non As-tu déjà, avec d'autres élèves, embêté un(e) autre élève en te moquant de lui ou d'elle, en répétant des rumeurs à son sujet, en le ou la bousculant ou en le ou la mettant à l'écart ?
- oui  non Connais-tu un(e) élève harcelé(e) dans ton école ?
- oui  non Connais-tu un(e) élève harcelé(e) dans ta classe ?
-